



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

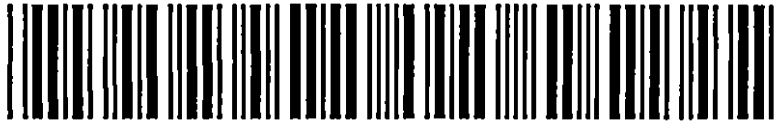
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 16582

Numéro SIREN : 343 622 007

Nom ou dénomination : GROUPE RIVIERE

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2012 sous le numéro de dépôt 103823



1210393001

DATE DEPOT : 2012-11-12
NUMERO DE DEPOT : 2012R103823
N° GESTION : 2002B16582
N° SIREN : 343622007
DENOMINATION : GROUPE RIVIERE
ADRESSE : 16 rue de Washington 75008 Paris
DATE D'ACTE : 2012/05/14
TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

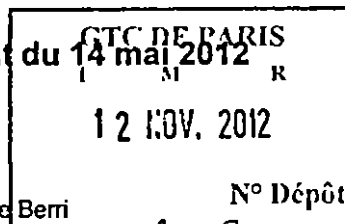
02 B 16582

DP 14/5/12 TB

" GROUPE RIVIERE "

Société par Actions Simplifiée au capital de 306.100 €
27 rue Berri 75008 PARIS
RCS Paris B 343 622 007

Procès-verbal des décisions du Président du 14 mai 2012



L'an deux mil douze, Le 14 mai, à 9 heures, Au siège social, à Paris, 27 rue Berri

LE SOUSSIGNE :

Dominique Rivière, Président de la Société GROUPE RIVIERE a pris les décisions suivantes relatives à un projet d'augmentation du capital social et à un transfert de siège social.

Augmentation du capital social

Le Président, constatant que le capital social, qui s'élève à 306.100 euros, est intégralement libéré, décide le principe d'une augmentation de capital par apport en numéraire réservé à Dominique Rivière, sous la condition de la renonciation de chacun des associés à leur droit préférentiel de souscription.

L'augmentation du capital est fixée à 1.600 €, ce qui aurait pour effet de porter le capital de la Société de 306.100€, à 307.700 €, par création et émission sans appel public à l'épargne de 16 actions de 100 € chacune.

Ces actions nouvelles seraient émises au prix unitaire de 500 €, soit avec une prime d'émission de 400 € par action et devront être libérées en totalité lors de la souscription par versement en espèces ou par compensation à due concurrence avec des sommes inscrites en compte courant.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance au jour de l'assemblée constatant la réalisation de l'opération et au plus tard le 15 juin 2012; pour le surplus, elles seraient assimilées dès leur création aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions collectives.

Augmentation du capital social réservée aux salariés

Le Groupe Riviere n'ayant aucun salarié les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Le Président décide de réunir les associés en Assemblée Générale pour le 30 mai 2012 à 18h00 aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social d'une somme de 1.600 € par la création d'actions nouvelles de numéraire; conditions et modalités de l'émission ; pouvoirs à conférer au Président à cet effet,
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Transfert de siège social de la Société à compter du 10 août 2012, de 27 rue de BERRI 75008 Paris au 16 rue de WASHINGTON 75008 Paris.

Rapport du Président - Projets de résolutions

Le Président arrête alors les termes du rapport qu'il présentera aux associés ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront soumises à leur vote.

Transfert du siège social

Suite au transfert, par la filiale BD CONSULT, des bureaux parisiens dans lesquels est domiciliée la société GROUPE RIVIERE, il est nécessaire de procéder au transfert du siège social de la société.

A compter du 10 août 2012, le nouveau siège sera fixé au 16 rue Washington à Paris (75008). En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 4 des statuts, le président décide de transférer ainsi le siège social de la société à compter du 10 août 2012.

L'article 4 des statuts sera rédigé comme suit :

« Article 4 – siège social

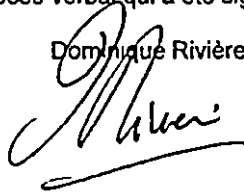
Le siège social est fixé à Paris (75008) 16 rue Washington.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du président, et partout ailleurs en vertu d'une décision collective ordinaire des actionnaires. »

Les formalités seront accomplies par le président ou toute personne mandatée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Dominique Rivière

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Rivière', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name 'Dominique Rivière'.